

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



L'éducation des adultes en Suisse : pluralisme associatif ou à la recherche d'une politique coopérative

Adult education in Switzerland

La educación de adultos en Suiza: ¿Pluralismo asociativo o la búsqueda de una política cooperativa?

Armand Claude

Numéro 9 (49), printemps 1983

Éducatrices permanentes en mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034732ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034732ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Claude, A. (1983). L'éducation des adultes en Suisse : pluralisme associatif ou à la recherche d'une politique coopérative. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 201–206.
<https://doi.org/10.7202/1034732ar>

Résumé de l'article

Après avoir présenté « l'image colorée et disparate » de l'éducation des adultes en Suisse, l'auteur rappelle quelques problèmes majeurs : concurrence, éparpillement, cloisonnement social, absence de force politique et professionnelle. Son ancrage social réel devrait être complété par une politique coopérative et prospective. Enfin il présente des pistes d'action : renforcer concrètement les possibilités d'éducation extra-scolaire; élaborer une législation permettant un apprentissage continu; améliorer la qualité professionnelle des formateurs; développer la recherche.

L'éducation des adultes en Suisse : pluralisme associatif ou à la recherche d'une politique coopérative

A. Claude

Pluralisme

L'éducation des adultes en Suisse offre une image très colorée et très disparate. Elle n'est pas sans causer des ennuis considérables à qui doit la décrire aux individus situés hors de son champ d'action : grand public, politiciens, étrangers. Je ferai néanmoins précéder l'analyse critique et prospective de la situation d'un bref aperçu de l'état des choses tel qu'il se présente du lieu même de l'éducation des adultes en Suisse, dont je dessinerai les traits les plus significatifs.

Ce qui frappe tout de suite, c'est la *grande diversité d'institutions*, d'organisations, de groupements et de personnes qui prétendent faire de l'éducation des adultes. À côté d'institutions maintenant classiques — Universités populaires, Écoles de parents, groupes d'éducation ouvrière, Écoles-Clubs Migros, centres de formation confessionnels, etc. — on a vu naître durant les années 60-70, une multitude de nouvelles organisations, centrées sur l'émergence de groupes de population, d'objectifs nouveaux, de situations socio-économiques particulières. Je pense aux organisations de consommatrices, aux initiatives civiques, aux mouvements de femmes et de jeunesse, aux groupes écologiques et de développement et à d'autres, dont l'éducation des adultes soutient les buts politique, économique ou social. Il ne s'agit plus d'organismes exclusivement « d'éducation », mais plutôt de mouvements, dont l'aspect éducatif est plus ou moins explicite —

ce qui ne facilite pas une définition actuelle de l'éducation des adultes ! Conjointement à cette extension du champ de l'éducation des adultes, les besoins d'une *formation professionnelle continue* se sont accentués. Les effets de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle de 1980 se font sentir, notamment dans l'importance croissante accordée au recyclage du personnel dans les entreprises, dans les offres des différentes associations professionnelles et dans l'activité d'un grand nombre d'instituts consacrés à la formation professionnelle permanente et à la production des cadres. Même si les deux grands courants de l'éducation des adultes — la formation professionnelle et l'éducation extra-professionnelle — se sont développés de façon très inégale dans notre pays et suivent souvent un chemin nettement séparé l'un de l'autre, nous assistons ici et là à un rapprochement lent et prudent mais dont on peut penser que la nécessité ira s'accroissant à l'avenir.

Si la formation professionnelle est entièrement régie par la législation fédérale et par les lois cantonales correspondantes et jouit, par conséquent, d'un appui considérable de l'État, l'éducation extra-professionnelle est presque aussi exclusivement *laissée aux initiatives privées*, ce qui explique son caractère associatif. En effet, les cas où l'éducation des adultes dépend d'une autorité publique sont exceptionnels en Suisse : citons les Universités populaires du Tessin (« Corsi per adulti ») ou de Bâle-Ville, certaines Écoles de parents au niveau local, les tentatives

d'« écoles ouvertes » (écoles professionnelles, de maturité, écoles normales, etc.). Dans la majorité des cas, les communes et les cantons — modestement appuyés par la Confédération — se contentent de subventionner de façon plus ou moins généreuse ce qui a été créé et développé par des initiatives privées, d'assurer en partie la circulation de l'information, de fournir des éléments d'infrastructure qui facilitent l'activité des associations privées, et de souligner, à l'occasion de manifestations solennelles, l'importance accrue de l'éducation permanente. *L'appui public aux institutions de l'éducation des adultes est très inégal* : si les unes jouissent de subsides réguliers et remarquables — cas exemplaire : les Universités populaires — d'autres, et surtout les plus jeunes et les moins conventionnelles, sont assez souvent traitées avec ce scepticisme bienveillant si connu dans d'autres domaines de notre vie politique. Sans oublier celles qui se vantent — comme les Écoles-Clubs Migros — de contribuer à l'éducation des adultes sans aucun soutien officiel.

La variété de composition propre à l'éducation des adultes et son caractère essentiellement privé entraînent d'autres conséquences, que j'esquisse brièvement pour compléter l'image : le *degré très bas de professionnalisation*, étroitement lié aux limites des ressources privées ; l'absence presque totale de l'éducation des adultes dans les *universités* (sans cependant oublier l'apport de l'Université de Genève, les quelques « Uni-3 », les tentatives de recyclage des universitaires, etc.) et dans la *recherche* ; le *manque de prise en compte des notions* de développement et politique par beaucoup de cantons et au niveau fédéral, malgré les essais de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (E.S.E.A.) ou de certaines commissions cantonales ou fédérales ; enfin, une *collaboration peu poussée* entre les diverses institutions privées, mais aussi entre celles-ci et la formation professionnelle.

La Suisse est un pays encore très fédéraliste, notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation. Ses 26 cantons — les États membres de la Confédération, qui pour certains d'entre eux, ne comptent que quelque 10 000 habitants — dont l'autonomie culturelle est remarquable, en sont l'expression la plus évidente. D'autre part, la tradition libérale du XIX^e siècle, qui se voulait garante de l'épanouissement de la personne libre et des chances égales de formation pour tous, est encore très efficace dans notre

pays. Pour comprendre la situation de l'éducation et de la formation en Suisse, il faut ajouter aux avatars du libéralisme et du fédéralisme, la structure économique suisse et surtout la grande prépondérance de délibérations économiques dans le mécanisme et les décisions politiques. Tout cela a conduit à une structure du système d'éducation qui met l'accent sur l'éducation générale de base (écoles obligatoires et secondaires) et sur une formation économiquement nécessaire (formation et recyclage professionnels) et qui laisse généralement l'éducation des adultes à l'initiative de personnes ou de groupements privés. Du point de vue des instances politiques fédérales, cantonales et communales — à quelques exceptions près — l'éducation des adultes est donc toujours considérée comme assez marginale.

Problèmes majeurs

Dans cette position marginale, l'éducation des adultes se heurte à de nombreux problèmes, dont certains pourraient être surmontés par les institutions et associations elles-mêmes, tandis que la solution des autres présuppose une politique développée et modifiée en matière d'éducation à tous les échelons. Les premiers pas sont faits : la situation de l'éducation des adultes et sa problématique sont largement reconnues, et les premières tentatives pour accentuer le mouvement ont vu le jour ; j'en parlerai au troisième chapitre. Rappelons-nous d'abord les problèmes majeurs qui se présentent aujourd'hui aux responsables de l'éducation des adultes en Suisse.

Le grand nombre d'organisations dans tous les secteurs de l'éducation permanente crée une *situation de concurrence* qui peut être saine et utile lorsqu'elle porte à développer et améliorer sans cesse l'activité même d'éducation et de formation. Mais elle constitue aussi un *éparpillement des forces*, personnelles, financières et matérielles, pourtant déjà très limitées. Pour remédier à cet état de fait, plusieurs organisations se sont regroupées ces dernières années au niveau cantonal et communal afin de coordonner certaines de leurs activités, surtout dans le domaine des relations publiques et de la prospection, parfois aussi dans leurs rapports avec les autorités publiques — par exemple lors de l'élaboration de nouvelles bases légales pour le soutien de l'éducation des adultes. Au niveau suisse,

les deux plus grandes organisations — les Universités populaires et les Écoles-Clubs Migros (membres de la F.S.E.A.) — n'ont pas encore trouvé la manière de coupler leurs efforts, alors que les exemples de collaboration entre institutions plus petites sont devenus plus fréquents ces dernières années. La diversité des institutions privées sous presque tous les aspects — dimension, objectifs, méthodologie, enracinement social, financement — rend très difficile la réalisation d'actions communes et la *présentation de l'éducation des adultes au grand public*. Le terme « éducation des adultes » (« *Erwachsenenbildung* ») ne couvre pas la même réalité pour tous. Les processus d'apprentissage non opérationnels — tels l'épanouissement de la personne, l'amélioration des relations interpersonnelles, la modification d'intentions et de comportements, etc., pour citer quelques objectifs dont l'importance a crû au cours des dernières années — ne se prêtent pas facilement aux canaux d'information (écrite ou orale) dont l'éducation des adultes doit se servir pour rendre public ce qu'elle fait et ce qu'elle veut.

Le nombre de praticiens en éducation des adultes est encore assez faible, malgré la lente augmentation de collaborateurs permanents dans plusieurs organisations et malgré la politique préconisée par la F.S.E.A. à ce sujet, laquelle ne prévoit qu'un nombre restreint de permanents entourés de beaucoup de bénévoles, et qui resteraient enracinés dans leur métier et leur entourage social. La moitié des institutions suisses d'éducation des adultes ne peut s'appuyer sur aucun collaborateur permanent, toutes les Universités populaires en comptent à peine une quinzaine, alors que le personnel permanent des Écoles-Clubs s'élève à plusieurs centaines de personnes. Il ne faut pas oublier, bien sûr, le nombre considérable de gens qui travaillent dans une optique d'éducation permanente dans les Églises, dans des associations professionnelles, dans l'administration publique ou dans les entreprises industrielles. La question du volume de praticiens reflète ainsi le caractère marginal et privé de ce domaine et est elle-même à l'origine d'autres phénomènes non moins importants qui caractérisent l'éducation des adultes en Suisse.

Je pense par exemple à *l'absence presque totale d'un lobby politique*, qui pourrait assurer un soutien régulier des efforts privés, la mise à disposition d'infrastructures adaptées à l'éducation des adultes, l'amélioration des rapports entre les domaines public,

économico-professionnel et privé, l'élaboration de conceptions plus cohérentes d'éducation permanente aux niveaux national et cantonal. Je pense aux difficultés auxquelles se heurtent assez souvent les tentatives d'*une formation adéquate des cadres*, c'est-à-dire des collaboratrices et collaborateurs de tous les degrés et de différents types. Nous sommes encore assez loin, dans notre pays, d'une image professionnelle consolidée qui pourrait faciliter la reconnaissance, par la société et les autorités, de l'éducation des adultes comme domaine digne de considération et de promotion.

La nécessité de celles-ci se soutient de l'existence de deux lacunes, qui relèvent essentiellement de la politique nationale : *la recherche* en matière d'éducation permanente, et *le congé-formation*. Ces deux dimensions, d'une importance vitale pour la survie et le développement de l'éducation, sont elles aussi laissées exclusivement à l'initiative privée. Il va de soi que l'évolution économique actuelle ne crée pas un climat extrêmement favorable à la prise en compte de pareilles perspectives qui impliquent des investissements à long terme, et souvent sans succès immédiat visible.

Ancrage social et politique coopérative

La description précédente de la situation suisse de l'éducation des adultes ne saurait faire oublier l'importance des deux dimensions suivantes : l'énorme force régénératrice même des petites associations et organisations, et leur enracinement profond dans la situation locale et quotidienne de notre société fédéraliste. L'éducation des adultes ne résulte pas d'un mouvement qui irait de haut en bas, mais elle est née et trouve son extension essentiellement à « la base ». Il est absolument nécessaire qu'elle conserve les avantages, résultant de cet ancrage social, dus eux aussi au caractère privé des organisations et groupements d'éducation. Mais il est tout aussi important que la structure actuelle de l'éducation des adultes soit complétée et appuyée par une sage *politique coopérative et prospective* des organisations elles-mêmes et des autorités politiques. Si l'éducation des adultes est vraiment un des pivots de l'évolution sociale, économique et culturelle de notre pays, une série de mesures concrètes doivent être prises à tous les niveaux.

Les idées, les propositions et les concepts de référence n'ont pas fait défaut depuis 1970. Nombre de publications et recommandations importantes de l'U.N.E.S.C.O. et du Conseil de l'Europe (qui ont plus souvent rejoint les oubliettes de l'administration fédérale que les lieux mêmes de la pratique) en attestent largement. Citons le fameux rapport du G.R.E.T.I. (1971) « La Suisse au-devant de l'éducation permanente », et la première prise de position politique de la F.S.E.A. de la même année (« La réforme de l'éducation, oui, mais aussi pour les adultes ! »), résultant tous deux de la haute conjoncture économique et d'une volonté répandue de réforme en matière d'éducation. Le volumineux « Rapport Clottu » sur la politique culturelle en Suisse (1974) a proposé l'expression d'animation socio-culturelle comme concept-cadre, qui pourrait comprendre aussi l'éducation permanente. Pour la première fois dans un document fédéral, l'éducation des adultes est mentionnée comme partie intégrante d'une politique nationale, plus précisément de la politique culturelle. En 1977, la F.S.E.A. publie son « Concept pour le développement de l'éducation des adultes en Suisse » avec toute une série de recommandations aux autorités fédérales et cantonales, mais aussi à l'économie et aux associations. Aux alentours de 1980, le 3^e rapport du Conseil suisse de la science sur le développement des universités consacre un chapitre important à l'éducation des adultes, tout en la reliant étroitement aux structures universitaires et scolaires ; le message du Conseil fédéral accompagnant la nouvelle loi sur la fondation culturelle PRO HELVETIA reprend la notion d'animation socio-culturelle et confirme le rôle central de l'éducation des adultes dans l'évolution culturelle, rôle dont la concrétisation la plus tangible est l'augmentation croissante des subsides fédéraux pour les années à venir.

Face aux changements économiques et sociaux prévisibles, découlant de l'évolution technologique autant que des limites de la croissance, *l'idée d'un apprentissage anticipatif et permanent* (Club de Rome) commence à se répandre et à apparaître dans les documents officiels. Sa réalisation devra se faire par étapes et englobera des mesures à différents niveaux. J'énumère celles qui me semblent les plus importantes, en me basant sur l'analyse initiale de la situation ainsi que sur les publications citées.

Les efforts de coordination et de collaboration des diverses associations d'éducation des adultes doivent être intensifiés et complétés par le renforcement des contacts avec les structures scolaires, la formation professionnelle et les universités. Ce postulat s'adresse en premier lieu aux organisations d'éducation des adultes elles-mêmes qui ont fait les premiers pas par le biais de la F.S.E.A. Les responsables de la formation continue des *enseignants et professeurs* à tous les niveaux entrent de plus en plus en contact avec des institutions d'éducation des adultes en tenant compte du fait que leur activité en est un aspect précis et important, et que les processus de réforme et d'évolution dans les écoles et dans l'éducation des adultes devraient s'influencer mutuellement. Ceci vaut également pour les rapports entre les écoles de parents et les corps enseignants des *écoles publiques*, qui ont trouvé çà et là un rythme régulier, des échanges ouverts et efficaces. Les relations entre la formation professionnelle (*écoles professionnelles, associations, entreprises, syndicats*) et l'éducation des adultes commencent à s'intensifier face à la situation économique (chômage en particulier) à la nécessité de nouvelles formations à l'âge d'adulte, tout en tenant compte de l'équilibre entre l'épanouissement humain et la production économique. La réalisation de ce principe — dont il est expressément tenu compte dans la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle de 1980 — est encore assez aléatoire et exigera des responsables politiques, patronaux et syndicaux une plus étroite collaboration entre toutes les institutions de formation continue et d'éducation permanente. Les *universités*, de leur côté, constituent pour l'éducation des adultes un partenaire encore incertain. Le décalage entre les structures universitaires et de recherche, et les possibilités financières et en personnel des institutions privées d'éducation des adultes est énorme. Dans leurs travaux d'enseignement et de recherche — qui commencent à intégrer les problèmes de l'adulte en situation de formation — les hautes écoles ont encore de la peine à penser aux partenaires potentiels de « la base », voire à les associer à leurs activités ou à profiter de leurs expériences. Les instances universitaires et politiques — je pense en particulier au Fonds national pour la recherche scientifique — devraient s'intéresser aux expériences engagées par certaines universités (par exemple celle de Genève), et développer leurs relations avec les organismes de l'éducation

des adultes. Voici quelques indications qui permettraient de surmonter le cloisonnement actuel qui caractérise notre système de formation et de le remplacer par une structure souple et interdépendante qui reprenne les idées directrices préconisées par l'éducation permanente.

Pistes d'action

La place et le rôle de l'éducation des adultes dans l'éventail des activités de notre société doivent être approfondis et précisés, notamment dans les contextes de l'animation socio-culturelle et de la mobilité professionnelle. Ce travail *conceptuel* et *informatif* incombe essentiellement aux organisations — privées et publiques — de l'éducation des adultes elles-mêmes. Ceci ne saurait suffire : il est urgent que les *décisions* politiques dans différents domaines tiennent davantage compte des aspects éducatifs pour tout ce qui touche à l'aménagement du territoire, la politique pour la jeunesse, le domaine de la santé, le fonctionnement de la démocratie politique et économique, pour ne citer que quelques exemples. Il ne suffira plus de souligner verbalement l'importance d'un apprentissage permanent sans prévoir en même temps les structures et les moyens correspondants.

La *législation* — aussi bien à l'échelon cantonal que fédéral — doit être adaptée aux besoins futurs d'un apprentissage continu pour tous les citoyens. Si les lois et les règlements existants *permettent* aux cantons et aux communes d'agir dans ce domaine, ils ne les y *obligent* presque jamais. Certains cantons suisses (exemple récent : Saint-Gall) s'opposent fermement à tout engagement régulier et obligatoire de l'État dans l'éducation des adultes. La Confédération — étant donné le fédéralisme culturel — ne dispose que de très faibles bases constitutionnelles et légales, ce qui ne l'empêche pas de doter certaines organisations d'éducation des adultes d'un strict minimum de moyens financiers, par le biais de la fondation culturelle PRO HELVETIA. Une législation adéquate devra garantir l'existence minimum des organisations privées et de leur personnel, promouvoir les rapports nécessaires entre les différentes organisations, mais aussi entre celles-ci et les autres domaines de la vie publique, ouvrir certains espaces d'expérience suffisants pour représenter une réalité aussi composite que celle

recouverte par l'éducation permanente. La création récente d'un groupe mixte entre la Confédération, les cantons et la F.S.E.A. laisse augurer d'un développement mieux intégré, et donc plus efficace, de cette zone charnière entre le public et le privé. L'engagement des gouvernements cantonaux et des organes fédéraux s'en trouvera peut-être accru.

Le problème de la *professionnalisation* des collaborateurs(trices) et de leur *formation* — qu'il s'agisse d'animateurs, d'enseignants, de personnel administratif, de gestion ou de planification — devra être abordé en premier lieu par les institutions de l'éducation des adultes elles-mêmes. Les types de collaborateurs et les modèles de leur formation sont encore trop disparates pour que l'on puisse attendre de la manne publique un engagement aux niveaux structurel et financier aussi important que pour des domaines proches tels que l'assistance sociale, la formation universitaire ou le recyclage des enseignants primaires et secondaires. L'enracinement souhaité des animateurs et animatrices de l'éducation permanente dans la vie quotidienne et dans les différentes régions du pays semble être en contradiction avec l'opportunité de trouver des lieux centraux ou semi-centraux pour leur formation et surtout pour un recyclage permanent conçu comme devant être en étroit rapport avec leur pratique éducative. On pourrait songer à un système libre et coopératif d'institutions de formation (académies, centres de formation, universités) dont les voies et certificats seraient mutuellement reconnus, ce qui présuppose un accord minimum entre les cantons, les organisations privées et la Confédération soit sur la base de la législation professionnelle, soit dans la coopération culturelle. Quelques instituts de formation d'animateurs existants semblent évoluer dans cette direction.

La *recherche* en matière d'éducation permanente — considérant le domaine analysé, il s'agira essentiellement de recherche-action — pourra être poussée par les universités, mais aussi par l'administration, les entreprises et des initiatives privées. La recherche constitue un élément indispensable d'évaluation et d'évolution et ceci d'autant plus précieux que sa démarche implique pour ses participants un processus d'apprentissage dont les effets imprègnent directement la pratique éducative. Jusqu'à présent, les instances suisses de recherche se sont montrées extrêmement fermées vis-à-vis de chercheurs privés ne dépendant pas d'un institut universitaire — ce qui touche

évidemment la quasi-totalité des gens engagés dans l'éducation des adultes !

Concluons en citant les problèmes du *congé-éducation* et des *bourses* pour adultes, mesures très importantes, mais assez peu développées dans notre pays. La reprise du débat politique ou de négociations entre patrons et syndicats sur les congés-éducation et l'amélioration des bourses octroyées à des adultes pour leur formation continue — ceux-ci étant aujourd'hui plus une question de bonne volonté et dépendant plus de décisions arbitraires que de dispositions légales — permettrait non seulement à beaucoup d'adultes d'aborder une formation ou un recyclage s'ils le désirent, mais serait aussi un signe de compréhension et de soutien des autorités politiques et des forces économiques envers une éducation permanente

reconnue comme vitale et sortant enfin de sa situation marginale.

L'éducation des adultes en Suisse conservera son pluralisme associatif, mais elle devra le modifier, et en améliorer la dynamique. La politique suisse d'éducation permanente ne sera pas une politique fédérale centralisée, mais une politique coopérative beaucoup plus cohérente qu'aujourd'hui. Elle aura ainsi une chance d'affronter avec succès les problèmes sociaux de cette décennie et de la fin du siècle.

Armand Claude
*Président de la Fédération suisse
pour l'éducation des adultes,
(F.S.E.A.)*